



Nice S.p.A.
Via Callalta, 1
31046
Oderzo (TV) Italy

Phone +39 0422.853838
Fax +39 0422.853585
info@niceforyou.com
www.niceforyou.com

P.IVA IT 03099360269
C.F. / Reg. Impr. TV02717060277
R.E.A. TV220549
Mecc. TV042127

Déclaration de conformité EU (N. 734/AVIO600&AVIO1000) et déclaration d'incorporation de "quasi-machines"

Rev: 0

Langue: Français

| | |
|---|---|
| Nom du fabricant: | Nice S.p.A. |
| Adresse: | Via Callalta n°1, 31046 Oderzo (TV) Italy |
| Personne autorisée à constituer la documentation technique: | Nice S.p.A. |
| Adresse: | Via Callalta n°1, 31046 Oderzo (TV) Italy |
| Type de produit: | Motoréducteur 24Vdc pré-assemblé avec unité de commande et récepteur intégrés |
| Modèle/Type: | AVIO600; AVIO1000 |
| Accessoires: | Reportez-vous au catalogue |

Je soussigné Roberto Griffa dans le rôle de Directeur Général, déclare sous sa seule responsabilité que le produit décrit ci-dessus est conforme aux dispositions fixées par les directives suivantes :

- Directive 2014/53/EU (RED)
 - Protection de la santé (art. 3(1)(a))
EN 62479:2010
 - Sécurité électrique (art. 3(1)(a))
EN 60950-1:2006+A11:2009+A12:2011+A1:2010+A2:2013
 - Compatibilité électromagnétique (art. 3(1)(b))
EN 301 489-1 V2.1.1:2017, EN 301 489-3 V2.1.1:2017;
 - Spectre radioélectrique (art. 3(2))
EN 300 220-1 V3.1.1:2017, EN 300 220-2 V3.2.1:2018
- Directive 2011/65/UE (RoHS II)

Le produit satisfait également les directives suivantes conformément aux exigences prévues pour la « quasi-machines » (Annexe II, partie 1, section B):

Directive 2006/42/EC DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 Mai 2006 relative aux machines et modifiant la Directive 95/16/EC (refonte)

- Les documents techniques ont été rédigés conformément à l'annexe VII B de la directive 2006/42/EC. Les conditions essentielles suivantes ont été respectées:
1.1.1- 1.1.2- 1.1.3- 1.2.1-1.2.6- 1.5.1-1.5.2- 1.5.5- 1.5.6- 1.5.7- 1.5.8- 1.5.10- 1.5.11
- Le producteur s'engage à transmettre aux autorités nationales, sur la base d'une demande motivée, les données relatives à la "quasi-machines" dans le respect des droits de propriété intellectuelle.
- Si la "quasi-machines" a été mise en service dans un pays d'Europe dont la langue officielle diffère de celle utilisée dans la présente déclaration, l'importateur doit annexer la traduction correspondante.
- La "quasi-machines" ne doit pas être utilisée jusqu'à ce que la machine finale à laquelle elle est incorporée est à son tour déclarée comme étant conforme, le cas échéant, aux dispositions de la directive 2006/42/EC.

En outre le produit s'avère être conforme aux normes suivantes:

EN 60335-1:2012+A11:2014
EN 60335-2-95:2015+A1:2015, EN 62233:2008
EN 61000-6-2:2005, EN 61000-6-3:2007+A1:2011

Lieu et Date: Oderzo, 11/11/2019

Ing. Roberto Griffa
(Directeur Général)